



Projet de Gestion Intégrée des paysages dans les zones les moins développées en Tunisie (PGIP)

Prêt BIRD N°8722



A PPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT N° 21/2023

Sélection d'une liste restreinte de bureau d'études pour la mise à jour de 15 plans de développement intégré et participative (PDIP) élaborés dans le cadre du projet de gestion intégrée des paysages (PGIP)

SELECTION D'UNE LISTE RESTREINTE (SERVICES DE CONSULTANTS)

OBJECTIF DE LA MISSION :

Dans le cadre du Projet de Gestion Intégrée des Paysages (PGIP) dans les régions les moins développées en Tunisie financé par la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (Prêt BIRD n°8722-TN) couvrant la période 2018-2024, où se propose d'utiliser une partie des fonds de ce prêt pour effectuer des paiements autorisés au titre de sélection d'un bureau d'étude pour la mission de la mise à jour des documents des Plans de Développement Intégré et participatif (PDIP) élaborés dans 15 paysages forestiers et agricoles et ce en vue de permettre à la population et aux autorités locales de disposer d'une vue globale de l'ensemble des opérations : l'exécution séquentielle, les acteurs impliqués et le chronogramme détaillé avec un schéma de financement clair des activités prioritaires couvrant la période 2024-2029 qui peuvent être financés par un ou plusieurs bailleurs de fonds.

A cet effet, la Direction Générale des forêts (DGF) relevant du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche sollicite des candidatures émanant des bureaux d'études, ou groupement de bureaux actifs dans le domaine de développement rural ou développement local ou des domaines connexes en vue de la conduite de la mission de la mise à jour des (PDIP) dans les 15 Paysages sous indiqués:

15 Paysages	11 Délégations	8 Gouvernorats
Choucha, Chitana et Oued El Maleh	(Sejnène/ Ghézala	Bizerte
Béllif cap negro et Tabouba	Nefza	Béja
Tbeinia-Oued Ezzen et Atatfa	Ain-Drahem	Jendouba,
Garn Halfaya et Sidi RabeH	Tedjerouine)/ Sakiet Sidi Youssef)	le Kef
Boussaadia-Bhirine	Bargou	Siliana
Maarouf Dj Esserj et Zaghdoud Dj El Halfa	Wesslatia /Ain Jloula,	Kairouan
Douleb et Wassayia	Douleb et Wassayia	Kasserine
Selta Zoghmar	Jelma	Sidi Bouzid

DUREE DE LA MISSION

La durée de la mission est de cent (100) jours ouvrables qui peut s'étendre sur 6 mois à compter de la date de l'ordre de service pour le commencement des études. Les travaux de terrain auront lieu dans les paysages sus-indiqués en étroite collaboration avec les UREPs.

LIVRABLES ET ÉCHÉANCIER DE REMISE DES RAPPORTS

Le bureau d'études devra soumettre les rapports suivants :

Livrable	Délai
- Rapport de démarrage qui définit la méthodologie d'intervention et le planning prévu pour la réalisation des différentes étapes de la mise à jour des PDIPs	15 jours
- Version préliminaire des PDIPs mis à jour en version numérique avec cartographie et annexes qui seront restituées avec les GDA, les comités locaux de développement, les UREP, l'UGO et la banque mondiale	75 jours
- Formulation de la version finale du rapport des 15 PDIP avec un schéma de financement clair des activités prioritaires, des mesures d'accompagnement et de suivi évaluation validée par les GDA, les comités de développement local et régional en vue de validation par l'UGO et la Banque mondiale tout en tenant compte des commentaires sur la version provisoire. Ces livrables seront livrés en format papier en dix (10) exemplaires plus deux (02) exemplaires en format électronique sur flash disque (Format Word et PDF) avec la cartographie et la base de données y afférent.	10 jours

La durée calendaire de la mission est estimée à cent (100) jours ouvrables qui peut s'étendre sur 6 mois à compter de la date de l'ordre de service pour le commencement des études. Elle n'intègre pas les délais de validation des rapports par l'administration et la Banque mondiale.

QUALIFICATION REQUISE DU BUREAU D'ÉTUDES

Les bureaux soumissionnaires seront sélectionnés suite à une évaluation qui tient compte de leurs expériences justifiées. Ils doivent répondre aux exigences ci-après :

Expérience générale

- L'ancienneté générale des bureaux d'études (soumissionnaires) sur la base du nombre d'années d'exercice. Une pièce justificative de l'année de création du bureau d'étude doit être présentée
- L'expérience justifiée du bureau d'études d'au moins 8 ans dans la coordination dans les prestations des études et d'assistance technique des missions d'études ou d'évaluation des projets de développement ou élaboration d'études stratégiques et ce dans les domaines de développement rural, ou de gestion des ressources naturelles, ou domaine connexe

Expériences spécifiques

- L'expérience justifiée pendant les huit dernières années en gestion ou assistance technique des projets de développement participatif, l'élaboration des plans de développement local ou de planification des projets par objectifs (PPO/ZOPP), élaboration de plan de développement intégré participatif et établissement du système de suivi et évaluation dans le milieu rural ou dans le cadre des projets de développement agricole. Ou de gestion des ressources naturelles ou études connexes (au moins 3 références)
- Avoir une expérience justifiée en processus de planification participatif des Plans de développements locaux (PDL): élaboration de cadre logique et schéma de financement des projets participatifs, de Suivi et évaluation participatifs des projets communautaires/programmes de développement participatifs ou domaine connexe (au moins 3 références)
- Avoir une expérience justifiée en Communication sociale et de facilitation, de montage et gestion des projets de développement participatif / développement local dans le milieu rural/agricole ou domaine similaire. (Au moins 3 références).

Dans le cas d'une soumission par un groupement, les références de l'ensemble des membres du groupement seront prises en considération dans l'évaluation des offres.

Les candidats devront pour chaque expérience ou mission comme sus-indiqué fournir des attestations de satisfaction signées de la part de l'entité ayant bénéficié des services rendus. Les bons de commandes ou contrats ne constituent en aucun cas une pièce justificative de la réalisation d'une étude.

Les références doivent être présentées comme suit :

- Nom de la mission ;
- Nom du Client / Adresse / pays ;
- Personne référent / email et téléphone ;
- Date de réalisation (mois et année du début /mois et année de fin) ;

Pièces justificatives présentées

L'expérience est jugée sur les missions réalisées à partir du 1er Janvier 2014

CONSISTANCE DU DOSSIER DE MANIFESTATION D'INTERET :

Le dossier de candidature doit inclure particulièrement les pièces suivantes :

1. Lettre de candidature adressée au Directeur Général des Forêts (DGF).
2. Fiche de présentation du bureau et justification d'existence légale
3. Une fiche technique récapitulative de l'expérience générale et spécifique du bureau avec les pièces justificatives durant les huit dernières années,
4. Références récentes (huit dernières années) et pertinentes concernant l'exécution de missions similaires, équivalentes ou de même complexité technique avec mention obligatoire des données suivantes : libellé des missions, pays, prix, période d'exécution, description succincte des services fournis (étude, mise en œuvre, assistance technique, etc.) et état de réalisation avec les pièces justificatives. L'organisation technique et managériale du bureau (fournir une description succincte de la méthodologie et du planning proposé pour la mission en cohérence avec la compréhension de la mission. Les principaux champs d'activités du bureau. Le nombre et la structure
5. Le bureau devra justifier d'une équipe disponible et qualifiée pour la conduite efficace de la mission dans les délais.).
6. Les termes de référence dûment signés et paraphés par le candidat.

Les candidats peuvent s'associer pour renforcer les champs de leurs compétences respectives. Dans ce cas, la Manifestation d'Intérêt doit inclure :

- Une copie de l'accord de constitution d'un groupement
- Une lettre d'intention de constituer un groupement avec désignation du mandataire représentant du groupement (le chef de file (en cas de groupement). L'acte devra être expressément identifié comme conjoint et solidaire.

Les manifestations d'intérêt sont à rédiger en langue française

LES MODALITES DE SELECTION :

Le bureau d'études sera sélectionné selon la méthode de sélection à moindre coût (SMC) conformément au Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le financement de Projets d'Investissement (FPI), édition novembre 2020.

Les critères d'évaluation pour la 2^{ème} phase seront détaillés dans la Demande de Propositions (DP)

CRITERE DE SELECTION DU BUREAU D'ETUDES :

- Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection de consultant seront conformes au règlement de passation des marchés de la Banque mondiale.
- L'UGO dressera une liste restreinte de 5 à 8 candidats des présélectionnés sur la base des candidatures reçues et présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter la mission demandée. La note minimale pour figurer sur la liste restreinte est de 70 points/100,
- En cas d'exæquo pour la 8^{ème} place, c'est le candidat qui a le plus de référence en expérience spécifique justifiée (nombre de mission) en matière d'élaboration des plans de développement participatif dans des projets de développement agricole fait fois pour le classement.
- Les candidats présélectionnés seront ensuite invités par une lettre d'invitation de l'UGO/DGF à présenter leurs offres techniques et financières sur la base d'un dossier de Demande de Propositions qui leur seront remis.
- Evaluation des offres techniques en 1^{ère} étape : les candidats ayant obtenus une note technique minimum de 70 points/100 seront retenus pour passer à l'évaluation des offres financières.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Les Candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessus, et aux heures d'ouverture de l'administration "Direction Générale des Forêts" de 8h00 14h00, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : amipgip2023@gmail.com

DEPOT DES DOSSIERS DE MANIFESTATIONS D'INTERET

Les candidats intéressés par l'appel à manifestation d'intérêt sont invités à envoyer leur dossier en français par voie postale (recommandée, ou rapide) ou par dépôt direct au Bureau d'Ordre central du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la pêche sous plis fermés portant la mention suivante :

« Ne pas ouvrir » A Monsieur le Directeur Général des Forêts : "Avis à Manifestation d'Intérêt pour la sélection d'un bureau d'études pour la mission de mise à jour de 15 Plans de Développement Intégré et Participatif (PDIP) élaborés dans le cadre du Projet de Gestion Intégrée des Paysages (PGIP)"

Les manifestations d'intérêts doivent être déposées à l'adresse ci-dessus au plus tard le **27 JUL. 2023** à **10h30 du matin**

- Le cachet du bureau d'ordre central du MARHP avec date et numéro d'enregistrement fait foi.
- Les manifestations qui ne parviendront pas au délai ci-dessus indiqué seront rejetées sans être ouvertes.

L'ouverture des plis se tiendra le **27 JUL. 2023** à **11 Heures 00 mn** à la salle des réunions de la commission d'ouverture des plis sise à la Direction Générale des Services Administratifs et Financiers, Rez de chaussée Bureau 111, 30 Rue Alain Savary., 1002 Tunis.

ÉLIGIBILITÉ ET CONFLITS D'INTÉRÊT

Les critères d'éligibilité du Règlement de Passation des marchés de la Banque Mondiale sont applicables. De même, les soumissionnaires en situation de conflit d'intérêt au sens de ce même règlement de passation des marchés ne pourront être sélectionnés pour la mission.

En cas de groupement avec des bureaux Tunisiens, les fonctionnaires relevant du ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche seront considérés en conflits d'intérêts, tout autre fonctionnaire de la fonction publique doit présenter les autorisations nécessaires pour assurer la mission.

CONFIDENTIALITE

Le Bureau de consultant retenu pour la présente mission est tenu de respecter une stricte confidentialité vis-à-vis des tiers, pour toute information relative à la mission ou collectée à son occasion.

Tout manquement à cette clause entraîne l'interruption immédiate de la mission. Cette confidentialité reste de règle et sans limitation après la fin de la mission.

Le Directeur du PGIP
Samir BENMAJ SALAH

31 MAI 2023
Le Directeur Général des Forêts
Mohamed BOUFAROUA
DIRECTION GENERALE
DES FORÊTS
Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche

Termes de références (TdR)

Sélection d'un bureau d'études pour la mise à jour de 15 Plans de Développement Intégré et Participatif (PDIP) élaborés dans le cadre du Projet de Gestion Intégrée des Paysages (PGIP)

1. PRÉSENTATION DU PROJET

Objectif du Projet

Le projet de gestion intégrée des paysages dans les régions les plus défavorisées du centre ouest et nord-ouest de la Tunisie (PGIP) financé par la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (Prêt BIRD n°8722-TN) couvrant la période 2018-2024,

Le projet PGIP a pour objectif de promouvoir le développement agricole dans les zones de nord et de centre ouest du Tunisie de façon durable, de contribuer à la création de l'emploi, d'améliorer les conditions de vie de la population rurale dans la zone du projet et de contribuer à la croissance économique.

Le concept de gestion intégrée du paysage (GIP) fait référence au partenariat à long terme entre différentes parties prenantes pour atteindre de multiples objectifs liés au paysage à travers les activités économiques (modes et moyens de vie, emploi, genre), l'amélioration de la production alimentaire et la gestion durable des écosystèmes, en maximisant les potentialités durables des ressources naturelles dans les régions les moins développées. Le Projet s'attaquera simultanément aux contraintes d'approvisionnement durable ou de production et à l'accès à la demande ou au marché, il appuiera:

- La Promotion de la planification participative intégrée et ascendante (bottom-up) du développement du paysage.
- L'identification des possibilités de production pour accroître les activités économiques locales et absorber la main-d'œuvre, et accroître les revenus des ménages pauvres
- La promotion d'un meilleur accès aux marchés existants et nouveaux, à plus forte valeur ajoutée.

Zone d'intervention du Projet "PGIP"

Le projet intervient dans 15 paysages agricoles et forestiers répartis sur 8 gouvernorats du Nord-Ouest et du Centre-Ouest du pays, y compris la partie nord-occidentale du gouvernorat de Bizerte (délégation de Sejnane/ Ghezala).

15 Paysages	11 Délégations	8 Gouvernorats
Choucha, Chitana et Oued El Maleh	(Sejnane/ Ghezala)	Bizerte
Béllif cap négro et Tabouba	Nefza	Béja
Tbeinia-Oued Ezzen et Atatfa	Ain-Drahem	Jendouba,
Garn Halfaya et Sidi Rabeh	Tedjerouine)/ Sakiyet Sidi Youssef)	le Kef
Boussaadia-Bhirine	Bargou	Siliana
Maarouf jbel Esserj et Zaghdoud jbel El Halfa	Wesslatia /Ain Jloula,	Kairouan
Douleb et Wassayia	Sbeitla	Kasserine
Selta Zoghmar	Jelma	Sidi Bouzid

Composantes du Projet

Le projet comprend les trois composantes suivantes : (i) Fondements pour la gestion durable des ressources agricoles (ii) Favoriser des investissements régionaux durables (iii) Gestion du Projet, Suivi et évaluation.

Composante 1: Fondements pour la gestion durable des ressources agricoles

Les activités de cette composante fourniront un appui adéquat en vue de :

- Améliorer la qualité et l'exactitude des données sur l'agriculture, les forêts et les parcours au niveau national;
- Adopter la planification intégrée du développement du paysage ;
- Renforcer les capacités techniques et managériales des différents acteurs nationaux, régionaux et locaux impliqués dans le développement des produits agricoles ; et
- Renforcer les cadres institutionnels et juridiques pertinents



Cette composante renforcera les capacités pour une gestion durable des ressources agricoles, tout en prévoyant la mise en place d'un système de gestion de l'information, avec le renforcement des capacités et l'assistance technique par le biais de services de conseil.

Composante 2: Favoriser des investissements régionaux durables

Par le biais de cette composante, le projet appuiera des investissements (sous-projet) qui proviennent des plans de développement intégré et participatif (PDIP). Les activités sont exclusivement liées à la foresterie, à l'agriculture et à la gestion des parcours incluant l'élevage et les petites infrastructures.

Les investissements sont assurés par trois catégories de sous-projets: (i) agriculture durable et intelligente par rapport au climat (par ex. techniques de gestion de la fertilité des sols); (ii) infrastructures locales complémentaires; et (iii) développement des produits agricoles –par ex. plantes aromatiques).

La mise en oeuvre des activités des PDIPs sont assurées par les CRDA/UREP, en étroite collaboration avec les Conseils Locaux de Développement, et ce en adoptant un processus participatif et consultatif entre toutes les parties prenantes éligibles, y compris les organisations de la société civile, les GDA et les SMSA.

En particulier, la **Sous-composante 2.3: Favoriser la croissance économique** vise à améliorer l'accès aux opportunités économiques et aux marchés pour les bénéficiaires visés tels que les PME, les organisations de producteurs (OP) (par exemple, ASC, GDA, SMSA, les Alliances de valeur partagée (SVA) dans le domaine de plantes aromatiques et médicinales, des produits forestiers de consommations et les produits agricoles et qui ont des idées de projets dans ces domaines et ce en :

1. cofinçant des investissements dans des Alliances Productives pour soutenir la formalisation des Organisations de Producteurs (OP) en groupant de petits producteurs / agriculteurs et les aidant à se connecter à des marchés plus grands et meilleurs;
2. cofinçant et/ou fournissant des services communs nécessaires aux bénéficiaires (**définis dans CP1.2**), en particulier
 - les investissements nécessaires à l'expansion de la capacité productive et/ou l'amélioration de la qualité, pour accroître l'accès à des marchés de plus grands volumes et à plus forte valeur ajoutée;
 - des investissements pour appuyer les organisations de producteurs à rationaliser les processus de production, tout en garantissant le contrôle de qualité, le traitement, le transport et la commercialisation des produits et traitant la valorisation et la commercialisation des produits.

Composante 3: Gestion du projet et suivi et évaluation

Cette composante appuiera la mise en place et le fonctionnement du projet par la fourniture de biens, de services de consultants et de formations,

Structure de gestion et de mise en œuvre du projet

L'agence d'exécution du projet est le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche (MARHP), qui assure la gestion financière et la passation des marchés de toutes les activités du projet. La mise en œuvre quotidienne des activités du projet est assurée par la Direction Générale des Forêts (DGF) du MARHP qui accueille une Unité d'Exécution du Projet (UGO) responsable de la mise en œuvre, la gestion, le suivi et l'évaluation et la coordination du projet.

A/Au niveau national

- **Le Comité national de Pilotage du Projet (COPIL)** : Présidé par le Ministre de l'ARHP ou son représentant, le COPIL est composé de différents intervenants : le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'appui à l'investissement, Ministère des Affaires locales et de l'Environnement, ainsi que les présidents des CLD et CR situés dans les régions sélectionnées et les représentants des GDA et des SMSA.

➤ **L'Unité de gestion par objectif (UGO)**: Logée au sein de la direction générale des forêts (DGF) au MAHRP, l'UGO a la responsabilité de la gestion et la coordination du projet, comme aussi le suivi et l'évaluation des activités en étroite collaboration avec les UREP au niveau des CRDA.

B/Au niveau régional

➤ **Les Unités régionales d'exécution du Projet (UREP)** : Les Commissariats régionaux pour le développement agricole (CRDA) du MARHP sont les principales institutions de mise en œuvre des activités de projet au niveau du gouvernorat. Les CRDA des huit gouvernorats du Nord-Ouest et Centre-Ouest et du Gouvernorat de Bizerte accueillent dans leur Division de Reboisement et de la Protection des



Sols (DRPS) une Unité régionale d'exécution du Projet (UREP). Les UREP sont chargées de mettre en œuvre les programmes de travail et de surveiller les budgets, de suivre et d'évaluer les activités du projet.

L'UREP fournit une assistance technique et des conseils aux bénéficiaires dans le cadre de l'élaboration de leurs PDIP et de la programmation annuelle des contrats, ainsi que dans la mise en œuvre des diverses activités du projet, y compris le suivi et l'évaluation. D'autres activités comprennent : (a) la mobilisation de toutes les parties prenantes ; (b) le soutien à l'élaboration des PDIP(s) (c) l'élaboration des programmes annuels ; (d) la préparation et la signature des contrats annuels avec les représentants des communautés et des organisations communautaires ; et (d) la collecte des données essentielles pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des contrats annuels et des PDIP liés au projet.

- **Le Conseil Régional (CR):** dans chaque gouvernorat (CR) est un organisme officiel chargé d'harmoniser les contenus et les arrangements de partenariat proposés dans les PDIP. Le CR examine le PDIP et facilite les partenariats avec d'autres institutions de développement / intervenants.

C/Au niveau local

➤ **Les Conseils locaux de Développement (CLD):** Les CLD sont des organes consultatifs formels, qui examinent et discutent les priorités locales en matière de développement économique et social, les programmes locaux de développement et les projets relevant de leur région. Les CLD ont la charge de:

- Sensibiliser les partenaires locaux et mobiliser des fonds additionnels pour le projet au niveau local ;
- Valider les PDIP et les CA, en veillant à la cohérence avec les priorités de développement ;
- Superviser et surveiller la mise en œuvre des PDIP et les CA. Les examens et les discussions ont lieu au cours de réunions de travail avec des représentants de la population locale, du secteur privé, du gouvernement et des partenaires non gouvernementaux concernés par le projet. Les CLD sont dirigés par le délégué et sont composés de : délégués nommés par le gouverneur, les présidents des communes et les conseils de la délégation, les chefs de sections administratives et les représentants des services techniques régionaux, y compris les CRDA.

2. OBJECTIF ET DESCRIPTION DE LA MISSION

Objectif de la mission

L'objectif de la mission du bureau d'études est la mise à jour des documents des Plans de Développement Intégré et participatif (PDIP) élaborés dans 15 paysages forestiers et agricoles dans le cadre du Projet de Gestion Intégrée des Paysages (PGIP) en tenant compte des résultats de l'évaluation qualitative effectuée, et ce en vue de permettre à la population et aux autorités locales de disposer d'une vue globale de l'ensemble des opérations : l'exécution séquentielle, les acteurs impliqués et le chronogramme détaillé avec un schéma de financement clair des activités prioritaires couvrant la période 2024-2029 qui peuvent être financés par un ou plusieurs bailleurs de fonds.

Description de la mission

1. Démarrage de la mission: Méthodologie et planning de la mise à jour des PDIPs

Le bureau d'études procédera à la présentation d'une méthodologie pour la mise à jour des PDIP, en partant des expériences précédentes et actuelles de diagnostic et planification participatifs et tout en tenant compte des résultats de l'évaluation effectuée pour les 15 PDIPs ainsi qu'un planning de mise en œuvre de cette mission. Cette étape permettra de définir les outils méthodologiques nécessaires pour une planification participative au niveau des paysages.

2. Déroulement de la mission: Phases de réalisation de la mise à jour des PDIPs

Les consultants veilleront à la participation des groupes d'intérêts dans les différentes phases, depuis la collecte et l'exploitation des données de leur zone, jusqu'à la mise en place d'un processus de suivi participatif.

La mise à jour des PDIPs devrait se dérouler selon une approche participative et itérative en trois grandes séquences/ phases:

Phase 1: documentation

- Collecte d'informations en vue d'actualiser les données et déclenchement du processus participatif
- Analyse documentaire des PDIP: Consulter les documents relatifs à l'état des prévisions et réalisations des PDIP initiaux en mettant en exergue le niveau de réalisation et les problèmes rencontrés;
- Consulter le document d'évaluation qualitative des 15 PDIPs et tout autre document utile;



Phase 2: Diagnostic

- Réaliser des entretiens avec l'UGO, les UREP, les arrondissements techniques du CRDA, les autorités locales, les GDAs, et toutes les parties prenantes au niveau de chaque paysage.
- Présenter l'état des lieux de chaque paysage en terme de forces, faiblesses, opportunités et menaces,
- Actualiser les données du diagnostic au niveau de chaque paysage;

Phase 3: Planification participative

- Mener des sessions de planification participative avec la population en présence de l'UREP, les arrondissements techniques du CRDA, les autorités locales et les GDAs de chaque paysage
- Ré identification/ajustement détaillé des actions avec priorisation des activités au niveau de chaque paysage
- Identification des mesures d'accompagnement nécessaires pour la mise en œuvre des PDIP et du système de suivi évaluation/ auto-évaluation.
- Restitution des PDIPs avec les parties prenantes au niveau local, régional et central
- Proposition d'une version préliminaire des plans de développement intégré et participatif (PDIP): une proposition d'axes stratégiques (PDIP) sera soumise en guise de rapport intermédiaire à l'UGO, pour commentaires. Ces propositions seront articulées autour d'une part de l'analyse stratégique (Force, Faiblesse, Opportunités, Menaces) et d'autre part des « Résultats attendus » qui contient entre autres :
 - Un cadre logique actualisé et un chronogramme des activités prioritaires pour chaque paysage.
 - Une version provisoire du schéma de financement pour la mise en œuvre des activités à réaliser et à financer sur la période 2024-2029 par paysage, et celles sujet de recherche de financement.

3. Finalisation des livrables

Prise en compte des commentaires du comité de validation des livrables et formulation de la version finale du document de planification mis à jour des 15 PDIP avec un schéma de financement clair des activités prioritaires validés par toutes les parties concernées au niveau local, régional et par la banque mondiale.

3. DUREE ET LIEU D'EXECUTION DE LA MISSION

La durée de la mission est de cent (100) jours ouvrables qui peut s'étendre sur 6 mois à compter de la date de l'ordre de service pour le commencement des études. Les travaux de terrain auront lieu dans les paysages sus-indiqués en étroite collaboration avec les UREPs.

4. LIVRABLES ET ÉCHÉANCIER DE REMISE DES RAPPORTS

Le bureau d'études devra soumettre les rapports suivants:

Livrable	Délai
- Rapport de démarrage qui définit la méthodologie d'intervention et le planning prévu pour la réalisation des différentes étapes de la mise à jour des PDIPs	15 jours
- Version préliminaire des PDIPs mis à jour en version numérique avec cartographie et annexes qui seront restituées avec les GDA, les comités locaux de développement, les UREP, l'UGO et la banque mondiale	75 jours
- Formulation de la version finale du rapport des 15 PDIP avec un schéma de financement clair des activités prioritaires, des mesures d'accompagnement et de suivi évaluation validés par les GDA, les comités de développement local et régional en vue de validation par l'UGO et la Banque mondiale tout en tenant compte des commentaires sur la version provisoire. Ces livrables seront livrés en format papier en dix (10) exemplaires plus deux (02) exemplaires en format électronique sur flash disque (Format Word et PDF) avec la cartographie et la base de données y afférent.	10 jours

La durée calendaire de la mission est estimée à cent (100) jours ouvrables qui peut s'étendre sur 6 mois à compter de la date de l'ordre de service pour le commencement des études. Elle n'intègre pas les délais de validation des rapports par l'administration et la Banque mondiale.



5. PROPRIETE DES DOCUMENTS

Tous les documents établis ou acquis par le titulaire du marché pour l'exécution de l'étude (photographies, cartes, plans, fiche de description du paysage, fichiers des données, programmes informatiques et documents divers...) doivent être remis à l'administration qui en devient le propriétaire exclusif.

Tous ces documents mentionnés ci-dessus ou autres produits sous forme de graphiques, logiciels ou autres, que le contractuel prépare pour le compte du client au titre du présent contrat deviennent et demeurent la propriété du client. Pendant la durée du présent contrat et les cinq (05) années suivant son expiration, le contractuel ne divulguera aucune information exclusive ou confidentielle concernant les services, le présent contrat, les affaires ou les activités du client sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de celui-ci.

6. QUALIFICATIONS REQUISES DU BUREAU D'ETUDES

Les bureaux soumissionnaires seront sélectionnés suite à une évaluation qui tient compte de leurs expériences justifiées. Ils doivent répondre aux exigences ci-après:

Expérience générale

- L'ancienneté générale des bureaux d'études (soumissionnaires) sur la base du nombre d'années d'exercice. Une pièce justificative de l'année de création du bureau d'étude doit être présentée
- L'expérience justifiée du bureau d'études d'au moins 8 ans dans la coordination dans les prestations des études et d'assistance technique des missions d'études ou d'évaluation des projets de développement ou élaboration d'études stratégiques et ce dans les domaines de développement rural, ou de gestion des ressources naturelles, ou domaine connexe.

Expériences spécifiques

- L'expérience justifiée pendant les huit dernières années en gestion ou assistance technique des projets de développement participatif, l'élaboration des plans de développement local ou de planification des projets par objectifs (PPO/ZOPP), élaboration de plan de *développement intégré participatif* et établissement du système de suivi et évaluation dans le milieu rural ou dans le cadre des projets de développement agricole. Ou de gestion des ressources naturelles ou études connexes (au moins 3 références)
- Avoir une expérience justifiée en processus de planification participatif des Plans de développements locaux (PDL): élaboration de cadre logique et schéma de financement des projets participatifs, de Suivi et évaluation participatifs des projets communautaires/programmes de développement participatifs ou domaine connexe (au moins 3 références)
- Avoir une expérience justifiée en Communication sociale et de facilitation, de montage et gestion des projets de développement participatif / développement local dans le milieu rural/agricole ou domaine similaire. (Au moins 3 références)

Dans le cas d'une soumission par un groupement, les références de l'ensemble des membres du groupement seront prises en considération dans l'évaluation des offres.

Les candidats devront pour chaque expérience ou mission comme sus-indiqué fournir des attestations de satisfaction signées de la part de l'entité ayant bénéficié des services rendus. Les bons de commandes ou contrats ne constituent en aucun cas une pièce justificative de la réalisation d'une étude.

Les références doivent être présentées comme suit:

Nom de la mission:

Nom du Client / Adresse / pays;

Personne référent / email et téléphone ;

Date de réalisation (mois et année du début /mois et année de fin) ;

Pièces justificatives présentées

L'expérience est jugée sur les missions réalisées à partir du 1er Janvier 2014

Les manifestations d'intérêts doivent être rédigées en langue française



7. COMPOSITION ET QUALIFICATIONS REQUISES DE L'ÉQUIPE

Les tâches et services demandés dans le cadre de cette étude demanderont la participation de deux consultants, y compris un chef de mission, et il appartient au bureau d'études de revoir et de compléter cette composition sur la base des tâches demandées.

Pour accomplir la présente mission, le soumissionnaire doit disposer de compétences avérées (avec références) nécessaires pour mener pleinement les missions prévues et permettre ainsi la réussite de la mise en œuvre des tâches/actions prévues. L'expert aura les qualifications suivantes:

1. Chef de mission:

Qualifications générales

- être titulaire de diplôme universitaire minimum de Bac+5 en développement social/sociologie, sciences sociales, économie rurale /agro-économiste ou toutes autres spécialités similaires ou diplômes équivalents.
- Avoir une expérience générale justifiée d'au moins 8 ans dans la coordination et /ou l'assistance technique des missions d'études ou d'évaluation des projets ou élaboration des plans de développement et ce dans les domaines de développement rural, développement local ou développement territorial, gouvernance locale dans des projets de gestion des ressources naturelles, ou domaine connexe.

Qualifications spécifiques

- Avoir une expérience justifiée en matière de conduite des missions similaires, axées sur des compétences de leadership, des compétences analytiques de diagnostic et planification participative ou domaine connexe (au moins 3 références)
- Avoir une expérience justifiée en matière d'élaboration des études de planification participative des projets et /ou de plan de développement local ou de planification des projets par objectifs (PPO/ZOPP), élaboration de plan de *développement intégré participatif* et établissement du système de suivi et évaluation dans le milieu rural ou dans le cadre des projets de développement agricole. (au moins 3 références)

2. Un expert en développement communautaire ou développement local

Qualifications générales

Etre titulaire de diplôme universitaire minimal de Bac+5 en développement social/sociologie/ science sociale, économie rurale/agro-économiste ou toutes autres spécialités similaires ou diplôme équivalent.

- Avoir une expérience justifiée d'au moins 8 ans dans le domaine de gestion des projets de développement rural/ projet de gestion des ressources naturelles ou tous domaines connexes.

Qualifications spécifiques

- Avoir une expérience justifiée en approche participative, développement communautaire, animation rurale, organisation de la population, l'accompagnement, renforcement des capacités des organisations de la société civile ou domaine connexe. (au moins 3 références)
- Avoir une expérience justifiée en Communication sociale et de facilitation, de montage et gestion des projets de développement participatif / développement local dans le milieu rural/agricole ou domaine similaire. (Au moins 3 références)
- Avoir une expérience justifiée en processus de planification participatif des Plans de développements locaux (PDL): élaboration de cadre logique et schéma de financement des projets participatifs, de Suivi et évaluation participatifs des projets communautaires/programmes de développement participatifs ou domaine connexe (au moins 3 références).

Les Pièces justificatives des diplômes et des références des missions similaires sont nécessaires.



8. METHODE DE SELECTION DES BUREAUX D'ETUDES:

- Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection de consultant seront conformes au règlement de passation des marches de la Banque mondiale.
- L'UGO dressera une liste restreinte de 5 à 8 candidats des présélectionnés sur la base des candidatures reçues et présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter la mission demandée. La note minimale pour figurer sur la liste restreinte est de 70 points/100,
- En cas d'exæquo pour la 8ème place, c'est le candidat qui a le plus de référence en expérience spécifique justifiée (nombre de mission) en matière d'élaboration des plans de développement participatif dans des projets de développement agricole fait fois pour le classement.
- Les candidats présélectionnés seront ensuite invités par une lettre d'invitation de l'UGO//DGF à présenter leurs offres techniques et financières sur la base d'un dossier de Demande de Propositions qui leur seront remis.
- Evaluation des offres techniques en 1ère étape: les candidats ayant obtenus une note technique minimum de 70points/100 seront retenus pour passer à l'évaluation des offres financières.

9. LES MODALITES DE SELECTION:

Le bureau d'études sera sélectionné selon la méthode de sélection à moindre coût (SMC) conformément au Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le financement de Projets d'Investissement (FPI), édition novembre 2020.

Les critères d'évaluation seront détaillés dans la Demande de Propositions (DP)

9. CONTENU DU DOSSIER DU BUREAU D'ETUDES

Le dossier doit comprendre les pièces suivantes:

1. Lettre de candidature;
2. Fiche de présentation du bureau et justification d'existence légale
3. Expérience du bureau durant les huit dernières années; avec les pièces justificatives;
4. Références récentes (huit dernières années) et pertinentes concernant l'exécution de missions similaires, équivalentes ou de même complexité technique avec mention obligatoire des données suivantes: libellé des missions, pays, prix, période d'exécution, description succincte des services fournis (étude, mise en œuvre, assistance technique, etc.) et état de réalisation avec les pièces justificatives.
5. L'organisation technique et managériale du bureau (fournir une description succincte de la méthodologie et du planning proposé pour la mission en cohérence avec la compréhension de la mission.
6. Les termes de référence dûment signés et paraphés par le candidat.

Le caractère similaire des références sera analysé en fonction de:

- La nature des Services (étude de faisabilité ou d'évaluation des projets, définition de plans de développement local/intégré participatif ou plans stratégiques, cadre logique, etc) ;
- Domaine de l'expertise technique (projet de développement participatif en lien avec le secteur agricole et/ou de gestion des ressources naturelles axée sur l'évaluation participative des plans de développement locales dans le milieu rural ou développement local/territoriale, gouvernance local, etc)

Nom de l'étude;

Nom du Client / Adresse / pays;

Personne référent / email et téléphone;

Date de réalisation (mois et année du début /mois et année de fin);

Les principaux champs d'activités du bureau. Le nombre et la structure

Le bureau devra justifier d'une équipe disponible et qualifiée pour la conduite efficace de la mission dans les délais.)

Les candidats peuvent s'associer pour renforcer les champs de leurs compétences respectives. Dans ce cas, la Manifestation d'Intérêt doit inclure:

- Une copie de l'accord de constitution d'un groupement
- Une lettre d'intention de constituer un groupement avec désignation du mandataire représentant du groupement.

Les manifestations d'intérêt sont à rédiger en langue française.

